

Les élèves lauréats du 2^e prix du concours scolaire « Le droit au bonheur des enfants » Visitent le Palais de justice de Nice

Vendredi 25 mars 2022 à 9 heures 30

1, place du Palais de justice – Nice

Les élèves seront accueillis par **Pascale Dorion**, Présidente du tribunal judiciaire de Nice, **Marie-Pierre Lazard**, Conseillère municipale subdéléguée au Conseil des Droits et Devoirs des Familles, **Pierre Fiori**, Conseiller municipal subdélégué aux travaux et à la citoyenneté dans les écoles, **Chloé Sallée**, vice-présidente au tribunal judiciaire de Nice et coordinatrice du tribunal pour enfants, **Maître Adrien Verrier**, bâtonnier de l'Ordre des avocats au barreau de Nice, **Caroline Barailler** et **Jessy Esposito**, respectivement secrétaire générale et secrétaire générale adjointe au Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) des Alpes-Maritimes.

En novembre 2021, dans le cadre de la Semaine des droits de l'enfant, la Ville de Nice a organisé le concours « Le droit au bonheur », destiné aux écoliers de primaire. 25 classes niçoises avaient participé, présenté leurs travaux (dessins, vidéos...) et échangé avec des professionnels de l'enfance et de l'éducation (juge, avocat, psychologue...).



Les élèves de CM2 de l'école Simone Veil - Les Baumettes II ont remporté le 2^e prix de ce concours grâce à la pertinence de leur émission radio comprenant de nombreuses notions juridiques.

Vendredi 25 mars 2022 à 9 heures 30, suivez ces écoliers lors de leur visite du Palais de justice de Nice. Les personnalités présentes les accueilleront dans une salle d'audience, leur expliqueront le fonctionnement de l'institution judiciaire et répondront à leurs questions.

Cette découverte de la justice s'intègre dans un vaste programme d'actions citoyennes initié par la Ville de Nice. Le catalogue des actions citoyennes, distribué aux 21 000 élèves des écoles publiques et privées fin 2021, et mis à disposition des enseignants du premier degré, est un outil unique d'éveil à la citoyenneté pensé et créé par la municipalité pour guider au mieux les enfants dans leurs apprentissages des valeurs de la République.



Le label « Ville amie des enfants » décerné par l'Unicef, a été renouvelé pour la Ville de Nice l'année dernière. Il valorise l'engagement de la municipalité en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes niçois. Pour le mandat 2020/2026, Christian Estrosi, Maire de Nice, et son conseil municipal ont la volonté de poursuivre la transformation de Nice pour la rendre encore plus accueillante et bienveillante envers les jeunes enfants afin qu'ils grandissent dans un environnement paisible, gage de leur bon développement.

En vous remerciant par avance de l'écho que vous pourrez réserver à cette information.

Contacts presse :

Emmanuelle Gantié - 04.97.13.42.12 – emmanuelle.gantie@nicedotedazur.org

Elodie Lestrade - 04.97.13.26.32 – elodie.lestrade@nicedotedazur.org

Tribunal judiciaire de Nice : Joanna FALCO (chef de cabinet de la présidente) – joanna.falco@justice.fr